

**Annexe 1 : Calendrier de travail AFFELNET 6<sup>ème</sup>**

<p><b>Transfert des données d'ONDE vers AFFELNET 6<sup>ème</sup> par la DSDEN</b> <b>14 mars 2022</b></p>	<p>La DSDEN constitue automatiquement dans ONDE la liste des élèves de CM2 et l'intègre à AFFELNET 6<sup>ème</sup>.</p> <p>Les élèves de CM1 (et niveaux inférieurs) passant directement en 6<sup>ème</sup> ou les élèves de CM2 dont la situation n'a pas été prise en compte au cours du transfert précédent, pourront être importés individuellement par les directeurs d'école dans AFFELNET 6<sup>ème</sup>. Les élèves issus du privé ou venant d'un autre département pourront être importés individuellement dans AFFELNET 6<sup>ème</sup> par la DSDEN.</p>
<p><b>Ouverture de la campagne AFFELNET 6<sup>ème</sup> aux directeurs d'école</b> <b>17 mars 2022</b></p>	<p><i>AFFELNET 6<sup>ème</sup> est accessible depuis l'adresse <a href="http://portail-metier.ac-rouen.fr/">http://portail-metier.ac-rouen.fr/</a> en cliquant sur le lien ARENA - page d'accueil des applications. Les référents pédagogiques au numérique de chaque circonscription peuvent être contactés pour assistance technique. Il vous est également possible de déposer un signalement sur la plateforme d'assistance AMIGO (plus d'informations sur le site <a href="http://assistance.ac-rouen.fr/">http://assistance.ac-rouen.fr/</a>). Pour les questions précises relatives au déroulement de la procédure, merci de vous référer au <b>manuel du directeur d'école AFFELNET 6<sup>ème</sup></b> qui récapitule point par point les différentes étapes de la procédure.</i></p> <p><b><u>Les gestionnaires du bureau de l'orientation et de l'affectation :</u></b></p> <p>Ajustent la carte scolaire, fiabilisent les adresses et procèdent à des simulations de la détermination automatique du collège de secteur.</p> <p>Lancent la détermination automatique des collèges de secteur.</p> <p><b><u>Les directeurs d'école :</u></b></p>
<p><b>Campagne AFFELNET 6<sup>ème</sup> du 17 mars au 16 mai 2022</b></p> <p><b>Edition du volet 2 comportant l'indication automatique du collège de secteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022</b></p> <p><b>Clôture de la campagne AFFELNET 6<sup>ème</sup> pour les directeurs d'écoles</b> <b>16 mai 2022</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Editent dans AFFELNET 6<sup>ème</sup> le volet 1 pré-rempli, le transmettent aux familles pour signature et saisissent les modifications apportées par les familles. Possibilité en cas de parents séparés de garantir la confidentialité en éditant un volet 1 bis qui ne rend pas visible leurs coordonnées respectives.</li> <li>- Vérifient la validité des adresses à traiter.</li> <li>- Procèdent à la saisie de la langue enseignée.</li> <li>- Editent le volet 2 dans AFFELNET 6<sup>ème</sup> <b>avec l'indication du collège de secteur (détermination automatique en fonction de l'adresse) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022</b> et le transmettent aux familles. Les familles choisissent le collège public du secteur ou demandent une dérogation, puis retournent le volet 2 avec toutes les pièces justificatives.</li> <li>- Editent l'accusé de réception de la demande de dérogation et le remettent aux familles.</li> <li>- Saisissent les vœux des familles figurant sur le volet 2 et contrôlent les pièces justificatives des demandes de dérogation.</li> <li>- Saisissent les décisions de passage - une saisie en masse est possible.</li> <li>- Valident la saisie : tant qu'il reste des élèves en anomalie, la validation est impossible. Les types d'anomalies et les élèves concernés apparaissent à l'écran.</li> <li>- <b>Envient les volets 2 et les demandes de dérogation avec les documents justificatifs réglementaires à l'IEN de circonscription pour le 20 mai, au plus tard.</b></li> </ul>

<p><b>Du 17 mai au 15 juin 2022</b></p> <p><b>Phase de saisie et de contrôle pour l'administration</b></p>	<p><b><u>Les IEN de circonscription :</u></b></p> <p>Effectuent un contrôle sur pièce et dans l'application AFFELNET 6<sup>ème</sup> des demandes de dérogation et transmettent les dossiers de dérogation complets à la DSDEN - DESCO A <b>pour le 30 mai 2022</b>, délai de rigueur, avec indication manuscrite des modifications à effectuer.</p> <p><b><u>Les gestionnaires du bureau de l'orientation et de l'affectation :</u></b></p> <p>Saisissent les demandes hors département, les élèves issus du privé et les modifications signalées par les IEN de circonscription sur la messagerie électronique suivante : <a href="mailto:affectations.colleges76@ac-rouen.fr">affectations.colleges76@ac-rouen.fr</a></p> <p>Saisissent les décisions des commissions des classes à horaires aménagés – internats d'excellence – sections internationales - les sportifs présélectionnés au titre des conventions validées par les services académiques et les sportifs de haut niveau - les décisions de la C.D.O.E.A pour les entrées en SEGPA.</p> <p>Réalisent les ajustements et procèdent aux arbitrages nécessaires à l'affectation.</p>
<p><b>COMMISSION AFFELNET 6<sup>ème</sup> 16 juin 2022</b></p>	<p><b><u>Les principaux de collège :</u></b></p> <p>Prennent connaissance des résultats de l'affectation dès le 17 juin et adressent aux familles les notifications d'affectation par courrier ou e-mail.</p> <p><b><u>Télé-inscription :</u></b></p> <p>Les familles ont la possibilité de procéder à l'inscription administrative en ligne de leur enfant. Voir les modalités d'accès directement auprès du collège d'affectation.</p> <p><b><u>Les directeurs d'école :</u></b></p> <p>Prennent connaissance des résultats de l'affectation dès le 20 juin et transmettent le LSU des élèves dans leurs collèges d'affectation.</p>